

Tunis, le 21 Décembre 1959

Circulaire N° 62 /E.S.

Le Secrétaire d'Etat à l'Education Nationale

à
Mesdames et Messieurs les Chefs
des Etablissements du Second Degré
(Lycées et Collèges Secondaires- Collèges Techniques et Cours Complémentaires)

O B J E T: Inscription, sur les listes d'aptitude aux fonctions administratives,
du personnel titulaire français intéressé.

L'Ambassade de France en Tunisie vient de me saisir d'une note relative à l'inscription, sur les listes d'aptitude aux fonctions administratives de l'Enseignement du Second degré, du personnel titulaire français qui se propose d'entrer dans la carrière administrative.

En conséquence, je prie Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissements de porter à la connaissance du personnel français de leur établissement le contenu de la note sus-mentionnée, ci-jointe et de m'adresser, avant le 9 Janvier 1960, les candidatures du personnel intéressé par la dite note selon le modèle qui y est joint et en triple exemplaire afin de me permettre de les faire parvenir à l'Ambassade de France en Tunisie dans les meilleurs délais./.

Pr le Secrétaire d'Etat
à l'Education Nationale et P. O.
le Chef de Service
de l'Enseignement Secondaire



A. BAKIR

- Pour les Collèges Techniques sous-couvert de Monsieur
le Chef de Service de l'Enseignement Technique
- Pour les Cours Complémentaires sous-couvert de Monsieur
le Chef de Service de l'Enseignement Primaire

